



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 75376

## Texte de la question

M. Etienne Pinte attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des professeurs des écoles spécialisées de SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté). Ces derniers revendiquent des horaires et des conditions de travail identiques aux autres professeurs du secondaire. Ils exercent, en effet, dans le second degré, dans les mêmes conditions de responsabilité et avec les mêmes missions que leurs collègues de collège. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les raisons de la différence de traitement résultant du nombre d'heures de service, à savoir 23 heures pour les uns contre 18 heures pour les autres.

## Données clés

**Auteur :** [M. Étienne Pinte](#)

**Circonscription :** Yvelines (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75376

**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse, éducation nationale et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 avril 2002, page 1962